

Comment devenir étudiant-entrepreneur (SNEE)?


Voici les sept étapes du processus de candidature de Pépité ÉCRIN .

⚠ Nota bene : Le statut est individuel. Il est délivré à la personne, pas au projet. ⚠

ÉTAPE 1 : Déposez votre dossier de candidature en ligne

Remplissez le dossier de candidature au Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE) sur le site web du gouvernement : <https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

ÉTAPE 2 : Réception candidature & pré-questionnaire de positionnement apprenant

À la suite de la soumission de votre candidature, vous recevrez un courriel confirmant que nous avons bien reçu votre dossier. Ce courriel comprendra également un  pré-questionnaire de positionnement apprenant pour le parcours SNEE afin d'évaluer vos besoins et de planifier les ateliers ainsi que les suivis.

ÉTAPE 3 : Réservez votre créneau pour les prochains comités d'engagement

Vous recevrez les informations nécessaires ainsi qu'un lien pour réserver votre créneau pour les passages aux comités d'engagement SNEE. C'est obligatoire pour évaluer votre projet, vos motivations et vos disponibilités.

ÉTAPE 4 : Convocation au comité d'engagement et critères de sélection

Vous serez convoqué par un référent PÉPITE ÉCRIN par email, avec la date, l'heure et le lien Zoom pour le comité d'engagement.

⚠ Voici les critères de sélection :

- 1. Motivation à entreprendre :** capacité du candidat à expliquer le sens et les motifs de sa démarche, ainsi que ses objectifs personnels et professionnels.
- 2. La capacité à être accompagné :** le temps accordé au projet, la disponibilité, les aspirations...
- 3. La maturité de la démarche :** qualité de la présentation par le candidat des recherches documentaires réalisées, des contacts pris auprès de professionnels, du questionnement de bénéficiaires potentiels, ainsi que des premières ébauches de proposition du projet.
- 4. De sa compréhension de l'intérêt du SNEE et de la portée de l'engagement que l'obtention de ce statut implique de la part du candidat :** capacité du candidat à se projeter en étant titulaire du SNEE, à être dans une posture apprenante, et dans le respect de la charte de l'étudiant entrepreneur

ÉTAPE 5 : Venez présenter votre projet devant le comité d'engagement (en distanciel via Zoom).

Audition devant le comité de sélection Pépité ÉCRIN.

Les jurys se déroulent **en juillet, en septembre, en octobre, en novembre et en décembre (2024)**; vérifiez bien les dates sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://pepите-ecrin.pepitizy.fr/fr/pepите>

Étape 6 : Validation des dossiers par le Pôle Entrepreneuriat Régional ...ou pas!

Suite à cet entretien, le jury du comité d'engagement prend une décision concernant votre candidature.

ÉTAPE 7 : Résultats des comités

Vous recevrez ensuite un courriel de la part de l'équipe du Pépité ÉCRIN vous informant de la décision du jury.

Si l'avis du jury est favorable, vous recevrez le bilan de démarrage, le guide de la formation ainsi qu'un démarrage avec votre référent entrepreneuriat (REE).

⚠ Nota bene : Le SNEE est valable pour une année universitaire (de septembre à septembre).

LE STATUT NATIONAL (SNEE) ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR

CALENDRIER DES CANDIDATURES POUR LES COMITÉS DE SÉLECTION DU PROGRAMME SNEE 2024-2025

1er comité

Date du comité :
4 juillet 2024

Période de candidature :
1er au 25 juin 2024

2ème comité

Date du comité :
**le 19 et le 26
septembre 2024**

Période de candidature :
Jusqu'au **17 septembre 2024**

3ème comité

Date du comité :
**15 octobre
2024**

Période de candidature :
Jusqu'au 10 octobre 2024

4ème comité

Date du comité :
**12 novembre
2024**

Période de candidature :
Jusqu'au 05 novembre 2024

5ème comité

Date du comité :
**03 décembre
2024**

Période de candidature :
Jusqu'au 28 novembre 2024

DES QUESTIONS ?
ecrin@univ-toulouse.fr
NOTRE SITE INTERNET :
pepite-ecrin.pepitizy.fr/fr